

Communiqué :

Le blason de l'Algérie française

La province française d'Algérie a désormais elle aussi son blason, à la suite du concours organisé par le Comité du blason de l'Algérie française créé spécialement à cette intention et qui sera dissout prochainement.

Tout en respectant les règles héraldiques, cet emblème représente avant tout la synthèse de 132 ans de présence constructive de La France et des populations européennes en Algérie.

Le blason définitivement retenu, et dont vous trouverez une illustration ci-dessous, est composé des éléments suivants :

Le chef, partie haute, est constitué par le seul emblème officiel de l'Algérie française ayant jamais existé, à savoir le pavillon maritime blanc chargé de deux bandes horizontales coupées rouge et bleu, agrémentées de trois fleurs de lys rappelant l'expédition d'Alger décidée en 1830 par Charles X pour mettre fin à la piraterie barbaresque en Méditerranée.

Les quatre quarts du blason comportent chacun un symbole fort:

Le soleil ardent et généreux ;

Le symbole le plus fort : le bateau d'aller et de « retour » portant deux pieds noirs sur sa voile ;

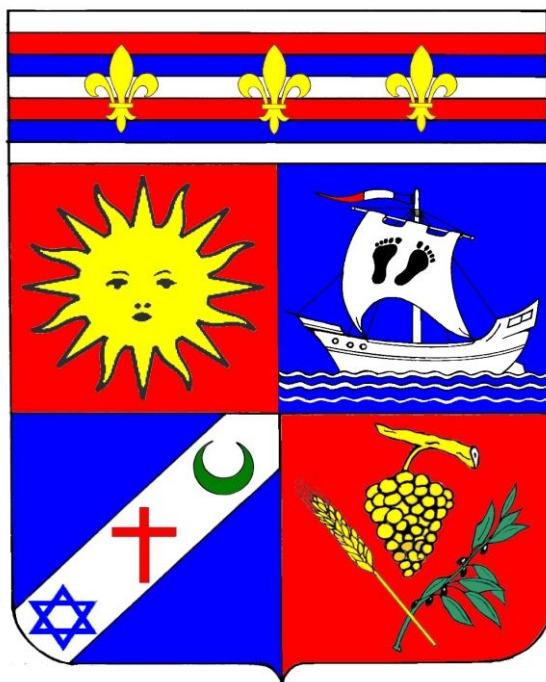
La croix , le croissant et l'étoile de David, symboles des trois religions qui se côtoyaient en Algérie ;

Enfin, les symboles du développement et de la prospérité du pays : la vigne, l'olivier et le blé.

Le blason a été déposé au ministère de l'intérieur, aux côtés de ceux de toutes les autres provinces françaises. Selon le souhait du comité, il appartient désormais à tous les Français d'Algérie et à leurs associations, chacun étant libre de l'utiliser à sa guise.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à : CDBAF, 16 rue des noyers, 31520

Ramonville-Saint Agne, courriel : cdbafs@gmail.com



Il est d'ores et déjà possible de se procurer des autocollants représentant ce blason (format 9 x 7 cm) auprès de l'association Sos Outre-Mer, 13 Fbg Sébastopol, 31290 Villefranche de Lauragais. Courriel : sos.outre.mer@orange.fr, Tel : 05 61 81 01 18.

Prix : 2 € port compris, 1.50 € à partir de 10 . Paiement par chèque à l'ordre de Sos outre-mer.